

ANNEE 1963

-++-

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

VU l'Ordonnance N°1/GPRD du 28 Octobre 1963 portant
dissolution d'institutions et formation du Gouvernement
Provisoire ;

VU le Décret N°352/PR-CAB/MAID du 8 Août 1963 ;

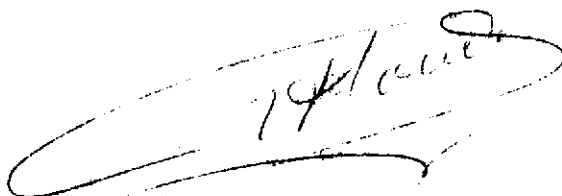
Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Le Capitaine Benoît ADANDEDJAN, précédemment Directeur
de la Gendarmerie Nationale du Dahomey, est nommé Officier-Adjoint au
Chef d'Etat-Major des Forces Armées Dahoméennes.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la
date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de
la République du Dahomey, et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU, le 5 Décembre 1963



Colonel Christophe SOGLO

Ampliations :

Présidence	10
Ministères	5
M.I.	5
Gendarmerie Nationale	4
Etat-Major des F.A.D.	4
SGG	5
Intéressé	1
JORD	1